

تعريف موجز بالإسلام
باللغة : الفرنسية

Introduction to Islam in French Language

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux le Très-Miséricordieux

Définition succincte de l'Islam

Louanges à Allah Seigneur de l'Univers, que la prière et le salut d'Allah soient sur l'Imam des messagers notre Prophète Mouhammad, sur sa famille ainsi que tous ses compagnons.

Ceci dit, l'Islam consiste à attester avec le coeur, la langue et les autres organes du corps, qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration hormis Allah et que Mouhammad est Envoyé d'Allah.

L'Islam englobe à la fois les six piliers de la foi, la mise en application de cinq piliers de l'Islam et la perfection à travers tout cela.

L'Islam est la dernière des Révélations qu'Allah a faite au Sceau de Ses Prophètes et messagers, Mouhammad çallallahou alaïhi wa sallam.

L'Islam est la Seule Vraie Religion en dehors de laquelle Allah n'accepte aucune religion de qui que ce soit. Allah l'a rendu simple et facile à pratiquer et n'y a inclus ni difficulté ni peine. Il n'a pas imposé à ceux qui l'embrassent (les musulmans) ce qu'ils ne peuvent pas accomplir ni ce qui dépasse leurs capacités.

La base de l'Islam est le Tawhîd (affirmation de l'Unicité d'Allah), son credo est la véracité, son sommet la justice, son soutien la vérité et son esprit la miséricorde.

L'Islam est la plus grande religion qui guide les serviteurs vers tout ce qui leur est profitable dans la vie présente et la vie future; comme il les met en garde contre tout ce qui leur est nuisible dans la religion et la vie.

Par l'Islam, Allah a reformé les croyances, les comportements, la vie présente et la vie future. Il a uni par son biais des coeurs jadis divisés et des passions jadis divergentes. Il les a ainsi délivrés des ténèbres du faux et de l'égarement et les a guidés vers la vérité et le chemin droit.

L'Islam est la religion qui est sagement légiférée aussi bien dans l'ensemble de ses enseignements que dans ses lois. Il n'affirme que ce qui est vrai et véridique et ne légifère que ce qui est bien et juste parmi les croyances vraies, les actions justes, les vertus et les comportements éminents.

Les objectifs de la Religion Islamique

Les objectifs de la Religion Islamique se résument comme suit:

- a- Faire connaître aux hommes leur Seigneur et Créateur Allah par:
 - Ses Noms de perfection à travers lesquels Il n'a pas d'homonyme;
 - Ses Attributs dans lesquels Il n'a pas de semblable
 - Ses sages actions dans lesquelles Il n'a aucun associé
 - Et par Son Droit d'adoration dans lequel Il n'a pas d'égal (Il ne le partage avec personne).
- b- Convier les serviteurs à l'adoration d'Allah l'Unique sans associé par l'accomplissement de ce qui leur a légiféré à travers Son Livre (le Saint Coran) et la Sounnah de Son Messenger, comme recommandations et interdictions dont le respect les conduira au bonheur terrestre et céleste.
- c- Rappeler aux hommes la cause de leur présence sur terre, leur finalité après la mort, ce qu'ils rencontreront dans la tombe, au moment de la Résurrection, le compte de leurs actions et leur séjour final soit au Paradis soit au Feu et cela conformément à leurs oeuvres: les bonnes étant récompensées par le bien (le Paradis) et les mauvaises par le mal (le Feu).

Nous pouvons résumer les règles islamiques à travers les points suivants:

Premièrement: les piliers de la foi

Premier pilier: la foi en Allah

La foi en Allah englobe ce qui suit:

- a- La foi en la seigneurie d'Allah le Très Haut c'est-à-dire avoir foi et être convaincu qu'Allah est le Seigneur, le Créateur, le Souverain Absolu... qui administre et gère toutes les affaires de Ses créatures.
- b- La foi en la Divinité (Droit d'adoration) d'Allah c'est-à-dire avoir foi et être convaincu qu'Allah est la Seule et Vraie Divinité qui mérite l'adoration (partout et toujours). Et toute divinité en dehors de Lui est fausse c'est-à-dire qu'elle ne mérite pas l'adoration.
- c- La foi aux Noms et attributs d'Allah c'est-à-dire avoir foi et être convaincu qu'Allah possède les plus beaux noms et les attributs de perfection les plus sublimes, conformément à ce qui est cité dans Son Livre (le Saint Coran) et la Sounnah de Son Messenger prière et salut d'Allah sur lui.

Deuxième pilier: la foi aux Anges

Les Anges sont des serviteurs honorés et créés par Allah le Très Haut. Ils ont pour principale tâche l'adoration d'Allah et la soumission à Ses ordres. Il les a chargés de diverses fonctions, c'est ainsi qu'il y a parmi eux:

- a- Djibril chargé de la transmission des Révélations à qui Allah veut parmi Ses prophètes et messagers.
- b- Mikâ-îl chargé de la pluie et des végétaux.
- c- Isrâfîl chargé de souffler dans la trompe lors du Foudroiement (de la fin du monde) et du Rassemblement.
- d- L'Ange de la mort chargé de recueillir les âmes au moment de la mort.

Troisième pilier: la foi aux Livres Révélés

Allah le Très Haut a en effet fait descendre sur Ses Messagers des Livres renfermant la guidée, le bien et tout ce qui permet la réforme (des âmes et des sociétés). Nous connaissons parmi ces Livres:

La Torah qu'Allah a révélée à Moû-sâ (Moïse) prière et salut d'Allah sur lui. C'est le plus grand livre révélé aux Enfants d'Israel.

L'Indjîl (l'Évangile) qu'Allah a révélé à I-sâ (Jésus) prière et salut d'Allah sur lui.

Le Zabour (Psaumes) qu'Allah a donné à Dawoûd (David) prière et salut d'Allah sur lui.

Les Feuillettes d'Ibrâhîm (Abraham) prière et salut d'Allah sur lui.

Le Grand Coran qu'Allah a révélé à Son Prophète Mouhammad çallallahou alaïhi

wa sallam, le Sceau des prophètes. Par le Saint Coran, Allah a abrogé toutes les Révélations antérieures. Allah S'est chargé personnellement de la garde et de la protection du Saint Coran afin qu'il serve d'argument probant contre les créatures jusqu'au Jour de la Résurrection.

Quatrième pilier: la foi aux Messagers

Allah le Très Haut a en effet envoyé des Messagers à Ses créatures. Le premier d'entre eux est Noûh (Noé) prière et salut d'Allah sur lui et le dernier Mouhammad çallallahou alaïhi wa sallam. Tous les messagers y compris I-sâ bin Maryam (Jésus fils de Marie) et Ouzair –sur eux tous, les prières et le salut d'Allah), sont des humains créés. Ils ne possèdent aucune attribution (particularité) parmi les attributions de la seigneurie. Ils font tous partie des serviteurs d'Allah. Celui-ci les a simplement honorés par la mission prophétique. Allah a clos les missions célestes par celle de Mouhammad çallallahou alaïhi wa sallam qu'Il a envoyé à tous les hommes. Ainsi, il n'y aura plus de prophète (ni messenger) après Mouhammad çallallahou alaïhi wa sallam.

Cinquième pilier: la foi au Jour Dernier

C'est le Jour de la Résurrection, jour où Allah ressuscitera les hommes de leurs tombes et les rassemblera pour qu'ils aillent demeurer soit dans la demeure des

délices éternels (Paradis) soit dans la demeure du supplice infernal (Enfer). Et la foi au Jour Dernier englobe tout ce qui aura lieu après la mort tels que l'épreuve de la tombe, le châtement ou les délices qu'il y aura dedans, la Résurrection, le Rassemblement, le compte des actions des serviteurs et l'entrée au Paradis ou au Feu.

Sixième pilier: la foi au Destin

Avoir foi au Destin c'est être inébranlablement convaincu qu'Allah a déterminé les créatures d'avance c'est-à-dire qu'Il les a créées conformément à Sa science et à Sa sagesse. Toutes les créatures (et ce qu'elles accompliront dans la vie) sont connues d'Allah le Très Haut de par Sa science pré-éternelle et sont inscrites auprès de Lui sur la Tablette Gardée. Il les a toutes voulues et les a créées. Aucune d'elles n'existe qu'avec Sa Volonté expresse et selon la forme qu'Il a voulu lui donner en la créant.

Deuxièmement: les piliers de l'Islam

L'Islam est fondé sur cinq piliers. L'homme ne sera musulman (soumis à Allah corps et âme) jusqu'à ce qu'il ajoute foi à tous ces piliers et les mette en pratique. Ce sont:

Premier pilier: attester qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration hormis Allah et que Mouhammad est Envoyé d'Allah

Cette profession constitue la clé de l'Islam et son fondement (la fondation sur laquelle reposent les autres piliers).

«Attester qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration hormis Allah» signifie: reconnaître et être convaincu qu'il n'y a point de divinité qui mérite l'adoration hormis Allah Seul. Il est en effet la Vraie Divinité et toute divinité en dehors de Lui est fausse.

Et le mot «divinité» signifie tout ce qui est adoré (qu'il le mérite ou non).

«Attester que Mouhammad est Envoyé d'Allah) signifie: avoir foi en lui et confirmer tout ce qu'il a apporté de son Seigneur comme enseignements, lui obéir dans ce qu'il a commandé, s'éloigner de ce qu'il a interdit et n'adorer Allah que conformément à la voie qu'Il a légiférée par le biais du Prophète prière et salut d'Allah sur lui.

Deuxième pilier: la prière (Aç-çalât)

Il s'agit de cinq prières obligatoires que le musulman doit accomplir pendant cinq moments différents du jour et de la nuit (c'est-à-dire en 24 heures). Allah les a prescrites pour qu'elles servent de voie par laquelle les serviteurs Lui rendent Son Droit qui pèse sur eux, fassent preuve de reconnaissance envers Lui pour Ses bienfaits et pour qu'elles servent de lien entre les serviteurs et leur Seigneur. Grâce à la prière, le musulman s'entretient avec son Seigneur, se confie à Lui et L'invoque. La prière sert de coercitif contre la turpitude et tout ce qui est blâmable. De la prière dépendent le bien de la religion, la réforme de la foi ainsi que la récompense d'Allah dans l'immédiat et le futur. Grâce à la prière le serviteur trouve le repos de l'âme et du corps ainsi que le bonheur terrestre et céleste.

Troisième pilier: la Zakât (aumône obligatoire annuelle)

Il s'agit d'une aumône obligatoire que prélève le musulman (qui en a les moyens) pour la donner à ses ayants-droit parmi les pauvres et autres besogneux, à qui il est permis de donner la Zakât. La Zakât n'est pas obligatoire pour le musulman pauvre dont la possession n'a pas atteint le NICAB (taux minimum de propriété sur lequel la Zakât est obligatoire). Elle incombe seulement aux musulmans riches afin qu'ils puissent par son truchement parachever leur religion et leur foi, améliorer leurs conditions de vie, parfaire leurs comportements et éloigner les fléaux de leurs personnes et de leurs biens. La Zakât leur permet aussi de se purifier de leurs fautes et péchés, de consoler les besogneux et les pauvres et de préserver l'intérêt général de la société. En dépit de tout cela, la Zakât n'est qu'une infime partie de ce qu'Allah a donné à ces riches comme richesses et moyens de subsistance (et elle n'est obligatoire qu'une seule fois par an).

Quatrième pilier: le jeûne (Aç-ciyam)

Il s'agit du jeûne obligatoire du mois béni de Ramadan, le neuvième mois lunaire musulman. Au cours de ce mois, tous les musulmans (à qui incombe le jeûne) délaissent ensemble leurs plaisirs naturels telles que la nourriture, la boisson et les relations (sexuelles) avec leurs conjoints, pendant la journée c'est-à-dire de l'aube au coucher du soleil. En échange, Allah les comble de Sa grâce et de Ses bienfaits, paracheve leur religion et leur foi, efface leurs mauvaises actions et élève leurs degrés... conformément aux grandioses bienfaits qu'Il a rattachés à l'accomplissement du jeûne.

Cinquième pilier: le Hadj

Il s'agit de viser la Maison sacrée d'Allah (à la Mecque) pour accomplir une adoration particulière due à Allah, pendant un temps particulier comme cela est connu dans la religion islamique. Allah a rendu le Hadj obligatoire une fois dans la vie pour celui qui en a les moyens. Au cours du Hadj, les musulmans venus de tous les coins du monde, se réunissent sur la meilleure place de la terre (les lieux saints) pour adorer un Seul Seigneur (Allah), vêtus d'une même tenue qui ne laisse aucune différence entre chef et subalterne ni entre riche et pauvre ni entre blanc et noir. Ils accomplissent ainsi les rites du Hadj dont les plus importants sont: la station à Arafa, le parcours autour de la Sainte Ka'ba et le parcours entre les monts Cafâ et Marwa... Le Hadj renferme aussi beaucoup d'avantages religieux et relatifs à la vie présente, qu'il n'est pas possible de les citer exhaustivement.

Troisièmement: la perfection ou bienfaisance

La perfection consiste à ce que le musulman adore Allah le Très Haut avec foi et soumission comme s'il Le voit et s'il ne Le voit pas, qu'il soit convaincu qu'Allah le voit. Cela signifie qu'il doit pressentir le contrôle d'Allah dans toutes ses adorations conformément à la Sounnah du Messenger d'Allah Mouhammad çallallahou alaïhi wa sallam. Il doit par conséquent éviter tout ce qui contredit cette Sounnah.

La perfection englobe tout ce qui est précédemment cité dans la définition de l'Islam. Il est désormais connu que l'Islam a bien organisé la vie de ses fidèles

individuellement et collectivement et leur a procuré tout ce qui leur garantit le bonheur terrestre et céleste. L'islam a permis le mariage, a incité les musulmans à se marier et a interdit la fornication, l'homosexualité et tous les actes abominables.

L'islam a imposé aux musulmans le respect des liens de parenté, la compassion et la sympathie envers les pauvres et les indigents tout en recommandant de prendre grand soin d'eux; tout comme il a recommandé toutes les vertus et tous les bons comportements. Il a interdit tous les vices et tous les mauvais comportements. L'islam a imposé aux musulmans la recherche du gain licite à travers tout ce qui est licite tels que le commerce, la location... Il a interdit l'usure le commerce illicite et toute transaction renfermant une tricherie ou tromperie. L'islam a également tenu compte de l'inégalité des hommes dans leur façon d'être droits et de suivre la voie droite (c'est-à-dire l'islam reconnaît qu'il y a des bons et des mauvais parmi les hommes). Il a par conséquent pris soin des droits des autres. C'est ainsi qu'il a légiféré des peines pour empêcher certaines transgressions contre les droits d'Allah tels que l'apostasie (le fait de renier la foi), la fornication, la consommation de l'alcool et autres grands péchés semblables. Il a aussi légiféré certaines punitions pour empêcher toutes les sortes de transgression contre les droits des hommes vis-à-vis de leurs sangs, de leurs biens et de leurs honneurs. C'est ainsi qu'il a prévu des sanctions contre le meurtre, le vol, l'accusation d'adultère, la torture physique ou morale, l'acquisition illégale des biens d'autrui... Toutefois, ces peines sont conformes au degré de la gravité du crime sans exagération ni manquement.

L'islam a en outre organisé et établi les relations entre les dirigeants et ceux qu'ils dirigent. Il a ainsi imposé aux sujets l'obéissance aux dirigeants tant qu'ils n'ordonnent pas une désobéissance à Allah ou à Son Messager.

L'islam a interdit la rébellion (la révolte) contre les dirigeants vu ce que cela comporte comme méfaits généraux et particuliers.

Nous pouvons conclure que l'islam a garanti l'établissement (l'existence) d'une bonne relation (source de bonnes actions) d'une part entre le serviteur et son Seigneur et d'autre part entre l'individu et sa société et cela dans toutes les affaires de la vie.

L'islam a en effet incité et guidé la Oummah (communauté) Islamique vers tout ce qui est bien et profitable parmi les vertus, les comportements et les transactions; tout comme il lui a interdit tout ce qui est mauvais et nuisible parmi les comportements et les transactions.

Ceci prouve et montre clairement la perfection et la bonté de cette religion islamique sur tous ses plans.

Et louanges à Allah Seigneur de l'Univers.